

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 SG 202 - Aménagement des berges de Seine (7e).- Avenant à la superposition d'affectation avec Port de Paris, portant sur le procès-verbal de remise des terrains nécessaires à la construction d'une voie publique sur la basse berge de la Seine, rive gauche, entre le pont Royal et le pont de l'Alma.

Mme Anne HIDALGO, M. Julien BARGETON, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu la délibération 2011 SG 195 portant déclaration de l'intérêt général de l'aménagement des berges de Seine à Paris, 1er, 4e, 7e et 16e arrondissements et approbation de la poursuite de l'opération ;

Vu le projet de délibération 2012 SG 202 en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature entre la Ville de Paris et le Port Autonome de Paris d'un avenant à la superposition de gestion des terrains nécessaires à la construction d'une voie publique sur la basse berge rive gauche, entre le pont Royal et le pont de l'Alma à Paris 7^e ;

Vu la saisine du Conseil du 7e arrondissement en date du 23 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^e Commission, M. Julien BARGETON, au nom de la 3^e Commission et par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de passation d'un avenant à la superposition de gestion des terrains nécessaires à la construction d'une voie publique sur la basse berge de la Seine rive gauche entre la Ville de Paris et le Port Autonome de Paris, entre le pont Royal et le pont de l'Alma.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ladite convention dont le texte est joint à la présente délibération.